FORMULAIRE DE DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE PAR PROCURATION

Tout membre de la Conférence Canadienne des Arts (CCA), doté du droit de vote, et qui est dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée générale de la CCA, peut désigner un mandataire par procuration.

Pour être valide, une procuration doit désigner un membre en règle de la CCA, doté du droit de vote et qui assistera à la réunion.

•	
Je soussigné(e),, membre en règle de la CCA	et doté du
droit de vote OU représentant officiel d'un organisme membre en règle de la CCA et do	oté du droit de
vote, désigne à titre de mandataire :	
-Le président du Conseil d'administration de la CCA	
ou	
-Un membre en règle, doté du pouvoir d'assister et de voter à ma place à l'Assemblée	générale de
la CCA, le 18 juin 2009 à 16h00 à Ottawa (information suivra), à moins que je ne sois	s présent(e) ou
jusqu'à mon arrivée à la dite Assemblée générale	
Je désigne : Le Président du Conseil d'administration de la CCA	
OU	
Nom du mandataire :	
Titre :	
Nom de l'organisme :	
Adresse :	
Votre nom :	
Titre :Organisation :	
Adresse :	
Signature :	
Date et lieu :	
faire parvenir par télécopieur au (613) 238-4849 ou par la poste au 804-130 rue Albert, Ottawa, ON K1P 5G4.	